

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°04/2019

Objet : travaux chemin de la Taillaz

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise SATP reçu le 21/01/2019 pour des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées pour le compte du SILA ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

Du 04/02/2019 au 04/03/2019 inclus, la circulation sur le chemin de la Taillaz sera perturbée.

La circulation sera alternée.

la vitesse à hauteur du chantier sera limitée à 30km/heure.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le

Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 29/01/2019

Le Maire,




Jean-François GIMBERT